CONSEIL DE QUARTIER GARGAN
BALADE URBAINE

Samedi 1er juin 2024 - 9h15
Départ et arrivée – Angle avenue Paul-Dupont/Boulevard Marx-Dormoy

Présents :
Pierre-Yves Martin, Maire de Livry-Gargan
Hélène Moulinat-Kergoat,
Adjointe de quartier Gargan

Membres du conseil de quartier Gargan présents :
M. Patrick Dallagiacoma
Mme Isabelle Dourhlies
Mme Nathalie Grimaud
M. Djamel Hidour
Mme Soade Msaadar
Mme Elodie Sochay
M. Mehdi Somai
M. Michel Villeroy

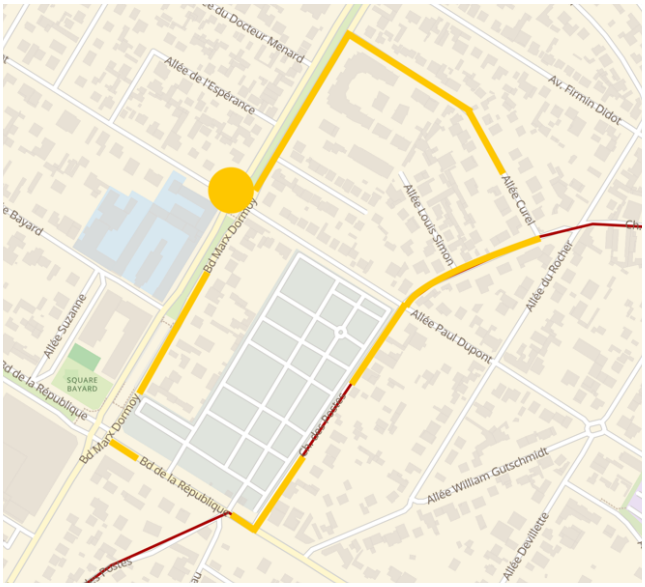

Circuit et points remarquables

BOULEVARD MARX-DORMOY

• **Réhabilitation et réaménagement de l'école maternelle Bayard**
Monsieur le Maire informe que le chantier a pris du retard suite aux difficultés rencontrées dans la phase de gros œuvre. Néanmoins tout sera prêt pour la rentrée de septembre, la fin des travaux étant prévue pour juillet. Le projet prévoit notamment la réhabilitation de logements de gardiens en salles de classe, la création en fond de cours de deux salles polyvalentes. Dès cet été, la cour bénéficiera de l'implantation d'arbres, d'espaces engazonnés et d'une aire de jeux. Le tout sera finalisé en décembre.
Aujourd'hui, à la demande des parents d'élèves, la Ville envisage également la réfection des sanitaires aux normes PMR de l'école élémentaire Bayard pour un montant prévisionnel de 350 000 €.
-> **Mme Msaadar** demande si les capacités d'accueil de l'école vont augmenter.
Monsieur le Maire répond que l'objectif des travaux est surtout de rénover le bâtiment actuel qui présentait des fissures, mais aussi de répondre aux enjeux de confort et d'économies d'énergie. Deux classes supplémentaires permettront l'accueil d'élèves supplémentaires au besoin.

• **Square Bayard / Projet de réaménagement**

Monsieur le Maire informe que les études de chaleur ont montré que le site actuel présente un haut niveau de chaleur. La plantation d'arbres permettra de solutionner ce problème. Les investigations menées sur le terrain ont montré la possibilité de réaliser des plantations sur la majeure partie de la parcelle, malgré la présence du bassin situé dessous.
Les travaux démarreront donc en octobre. Le projet prévoit l'installation de nouveaux jeux pour enfants ; les structures actuelles seront déplacées au quartier Jacob.
Monsieur le Maire explique également la possibilité d'étendre le square sur la partie « dépose minute » contiguë. En effet, la neutralisation de celle-ci pendant les travaux de rénovation a permis de supprimer les dangers et problèmes rencontrés auparavant devant l'école. La direction de l'école Bayard pourrait aussi utiliser cet espace pour l'organisation de cours « hors les murs ». En outre, cela permettrait d'installer une table de ping-pong plus à distance du projet de table d'échec, mais tout cela reste à finaliser.
-> **M. Dallagiacoma** demande comment fonctionne le bassin de rétention.
Monsieur le Maire indique que le bassin fonctionne automatiquement, sans intervention humaine. Il précise également que la réfection des réseaux d'assainissement, avec l'arrivée du T4, a également permis de réguler le problème d'inondations dans ce quartier, notamment boulevard de la République. La Ville a pu faire financer cette réhabilitation par l'État pour un montant global de 2,5 millions d'euros.

• **Crissement arc du T4**

-> **M. Dallagiacoma** signale que le crissement du tram dans le virage à l'angle du boulevard Marx-Dormoy et du boulevard de la République semble persister. Monsieur le Maire explique que le système des roues et d'essieux n'a pas encore été modifié sur toutes les rames.

• **Projets de programme immobilier**

Monsieur le Maire informe qu'un promoteur a pris contact avec les propriétaires de 5/6 parcelles situées boulevard Marx-Dormoy, dans le prolongement du cimetière. Ce secteur est attractif en raison des possibilités de construction et de sa proximité avec le T4. Le promoteur travaille avec la Ville qui souhaite l'installation d'une crèche et de professionnels de santé.
Monsieur le Maire précise que le PLUi prévoit un recul de 4 m par rapport à la rue.
->***Mme*** **Msaadar** demande si ce projet ne va pas engendrer des problèmes de circulation et ou stationnement**.**
Monsieur le Maire explique que le programme immobilier disposera d'un parking souterrain et que cela devrait faciliter les allers et venues des riverains.
-> ***Mme*** **Sochay** demande si la capacité d'accueil de l'école sera suffisante.
Monsieur Le Maire informe que le temps de construction est plutôt long et précise que, pour compenser, la Ville a réservé plusieurs parcelles dans le Plan Local d'Urbanisme, permettant la construction d'écoles.

• **Commerce fermé**

La Ville avait émis des réserves quant à l'installation du commerce d'alimentation et sa viabilité au 42, boulevard Marx-Dormoy, notamment en raison de la proximité du boulevard Chanzy. Celui-ci est maintenant fermé. La Ville est en discussion avec un repreneur qui souhaite ouvrir une pizzeria. Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'il est également réservé sur ce nouveau projet.
-> **Mme Msaadar** suggère l'installation d'une boulangerie.
Monsieur le Maire indique que le local est trop petit pour accueillir un site de production.

INFORMATION SUR CERTAINES CONSTRUCTIONS DU QUARTIER

-> **M. Dallagiacoma** demande si l'ouverture d'un cabinet médical est prévue dans la maison située au 69, boulevard Roger Salengro**.**
Monsieur le Maire confirme qu'il est prévu l'implantation de professionnels de santé, type généraliste et spécialiste. La Ville encourage ces installations. Monsieur le Maire ajoute qu'il est envisagé, allée la Fontaine, la construction d'une résidence seniors pour les retraités à revenus modeste.
Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la construction située à l'angle de l'allée Delamarre et la Fontaine est interrompue en raison d'une procédure juridique pour infraction aux règles d'urbanisme. La Ville a pris en main sur ce dossier avec la mise en place d'une astreinte administrative.
Quant à la propriété située face à l'ex-Délice des anges, le procès est toujours en cours. En effet, il s'agit de l'une des parcelles identifiées dans le PLU, que la ville souhaite préempter pour permettre la construction d'un groupe scolaire, afin de faire la liaison entre les écoles Bayard et Benoit Malon.

CHEMIN DES POSTES

Monsieur le Maire indique qu'un travail avec la Ville de Clichy-sous-Bois est mené pour trouver des zones de ralentissement et sécuriser cette voie.

ALLÉE L. SINON

Dans cette voie privée, un squat a été signalé dans un pavillon, toutefois la Ville n'a rien détecté d'anormal.

ALLÉE CUREL

Monsieur le Maire explique un problème de vol d'accessoires sur les véhicules des riverains, ainsi que sur le haut de l'allée Lucien Michard. La Ville étudie la possibilité d'implanter une caméra, néanmoins elle doit être correctement orientée pour ne pointer que sur Livry-Gargan. Celle-ci pourrait être installée entre les n°16 et 18, dans le virage de l'allée Curel, pour avoir une vue à 360 degrés.

DIVERS

-> **M. Hidour** suggère que le tracé de la prochaine balade puisse évoluer. Monsieur le Maire informe que le parcours a légèrement changé cette année.

Point de rencontre avec les résidents du quartier

ALLÉE CUREL

- **Demande de pose d'une caméra de vidéoprotection suite à des vols répétés**

-> Plusieurs riverains de l'allée Curel se plaignent des problèmes de vols d'accessoires sur leurs véhicules. Le Maire informe que, globalement, les cambriolages ont baissé sur ce secteur mais les vols d'accessoires restent encore élevés. Le problème provient notamment de la proximité avec Clichy-sous-Bois et la possibilité donc pour la délinquance de s'échapper par cette

commune. Les vols se produisent entre 3 et 4h du matin, en dehors des horaires de la Police Municipale. Etendre la présence de la PM entre 1h et 7h le matin nécessiterait des moyens considérables et l'embauche d'une dizaine d'agents supplémentaires. Ce n'est donc pas envisageable.
Monsieur le Maire précise que l'implantation d'une caméra est soumise à des règles, notamment ne pas être orientée vers une commune voisine. Par ailleurs, les délais d'installation sont assez long. Il faut compter environ 1 an entre la prise de décision et la pose. Celle-ci est aussi conditionnée par une décision préfectorale, qui s'appuie sur des statistiques de vol. L'installation ne pourra donc se faire avant 2025.
Monsieur le Maire ajoute qu'il existe trois caméras mobiles qui sont utilisées sur les grands axes, et notamment en prévision des Jeux olympiques (passage de la flamme).

- **Problème de vitesse**

-> Une riveraine demande s'il est possible d'installer un ralentisseur. Monsieur le Maire explique que l'installation d'un coussin berlinois implique une perte de places de stationnement. Il est également bruyant et peu efficace. Une autre riveraine suggère l'installation d'un panneau de limitation à 30 km/h.

- **Problème de nuisances au 24 bis**

Une riveraine signale un problème de nuisances et d'insalubrité (rats, renards) sur un terrain en 2e position, derrière son habitation, sur lequel sont déposés des déchets. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de faire un constat visuel et qu'il prend note de cette demande.

BOULEVARD MARX-DORMOY

- **Problème de circulation devant l'école Bayard**

-> Une riveraine signale qu'à la sortie de l'école, des véhicules stationnent sur l'emplacement des cars et empêchent les bus de passer, créant un bouchon important. Elle demande quelles solutions peuvent être envisagées.
Monsieur le Maire souligne une petite amélioration suite à des verbalisations. Un riverain répond qu'il souhaiterait davantage de présence de la Police Municipale. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de tolérance pour les contrevenants et que des verbalisations ont lieu au moyen d'une caméra (qu'il montre aux personnes présentes). La Ville demeure vigilante sur ce problème : les verbalisations vont se poursuivre.

SECTEUR CHANZY

- **Problème de propreté**

-> Un riverain s'exprime au sujet de la propreté. Il trouve que la situation s'est améliorée malgré la proximité du marché. En revanche il indique qu'il y a des problèmes de squat la nuit avec des bouteilles de bière abandonnées dans la rue.
Monsieur le Maire informe que cette situation s'explique par la proximité du boulevard Chanzy. Il n'existe de pas de réglementation sur la consommation d'alcool sur cette voie. D'autre part des individus squattent dans leur véhicule et jettent leur détritus sur le domaine public en partant. Dans ce cas précis, il est difficile de prendre les auteurs sur le fait. Sur certains secteurs de la ville, Monsieur le Maire précise que la consommation d'alcool est interdite, comme sur la zone Eugène Massé / Libération, néanmoins cela ne peut être appliqué sur toute les rues de Livry-Gargan et notamment le Boulevard Chanzy, qui pose problème car il est à cheval sur les 2 communes ; coté Livry-Gargan les commerces vendant de l'alcool ferment à 20h alors que côté Pavillons, c'est plus tard. Néanmoins la Ville continue à faire des contrôles.

- **Avis positif sur le stationnement en zone bleue**

-> Une riveraine exprime sa satisfaction sur le stationnement grâce à la mise en place des zones bleues. Il est maintenant possible de trouver des places pour se garer. Le Maire rappelle que le stationnement sur Chanzy est limité à 2h et que dans la zone résidentielle autour, il est possible pour les riverains d'obtenir un macaron par foyer.

DIVERS

- **Insalubrité et nuisances sonores au 42 rue Paul Dupont**

-> Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu récemment suite à la pétition des riverains signalant les nuisances liées à l'activité du garage. Une procédure a été mise en place avec l'ARS. Les logements sur cette parcelle présentent également un problème d'insalubrité. Le propriétaire a été plutôt conciliant et s'est engagé à réaliser des travaux, notamment dans le garage où il est prévu d'isoler la toiture.
Il s'agit d'un pavillon qui été transformé en plusieurs logements il y a de nombreuses années. Au sujet de la division pavillonnaire, Monsieur le Maire explique l'importance de signaler à la ville une activité anormale de travaux. Ainsi cette dernière peut lancer une visite en demandant au propriétaire la nature des travaux. Depuis peu, la commune est habilitée à réaliser des astreintes administratives en cas de non-conformité : c'est elle qui engage la procédure administrative et qui fait facturer le délai de non-intervention et/ou réparation si le propriétaire ne propose pas de solution. Depuis février, une cinquantaine de rapports d'astreinte administrative ont été rédigés.
Quant au permis de louer, c'est actuellement la DRIL qui intervient en cas de refus ; les délais sont souvent longs. Mais dans quelques mois cette compétence sera transmise à la ville, ce qui facilitera leur suivi notamment. Monsieur le Maire précise que les macarons autorisant le stationnement résidentiel ne sont pas délivrés si les divisions ne sont pas déclarées.

- **Signalements sur le domaine public**

-> Un riverain indique qu'il a signalé un poteau qui penche angle boulevard Marx-Dormoy.
Le Maire répond qu'il s'agit d'une intervention à réaliser par le département. Néanmoins la Ville transmet ces signalements au département.
-> Un riverain indique que les plaques d'égout sont bruyantes.
Monsieur le Maire précise que cette intervention relève de Grand Paris Grand Est et que pour tout signalement sur le domaine public, il est préférable d'utiliser, via le site internet de la ville, la plateforme de gestion relation usager qui permet un meilleur suivi et une réactivité optimale.

- **Armoires de l'opérateur Orange (fibre)**

-> Un riverain se plaint de voir les armoires souvent dégradées. Monsieur le Maire indique que l'ensemble de la Ville est fibrée. Les armoires sont la propriété d'Orange mais différents sous-traitants interviennent pour le compte des différents opérateurs et de façon parfois indélicate. C'est Orange qui doit ensuite tout remettre en ordre. La société a informé la Ville qu'elle va tenter de conventionner avec moins de sous-traitants pour limiter les problèmes.

- **Dépose minute de l'école Bayard et stationnement des commerçants**

-> Un riverain demande si la dépose minute va rouvrir (voir la page 1). Monsieur le Maire précise qu'il est peu probable que ce soit le cas. Les camions de commerçants qui se garaient là habituellement disposent d'un macaron spécifique pour stationner sur les zones bleues. La Ville travaille aussi sur les opportunités de stationnement par la création d'un parking de 60 places sur l'ancienne parcelle du Point S. L'installation de zones bleues a permis aussi de libérer des places.
Un riverain indique que les riverains qui sont juste en bord de périmètre n'ont pas le droit au macaron. Monsieur le Maire répond qu'il doit y avoir une limite à la règle.
-> Un autre riverain suggère que la chaîne réservant les places de stationnement puisse être relevée devant l'école le temps que les parents déposent les enfants. Ceux qui resteraient de

façon prolongée seraient vidéoverbalisés. Monsieur le Maire informe qu'il n'y a que les chauffeurs des cars de la ville qui puissent baisser les chaînes ou et le directeur de l'école en accord avec la société de cars.

- **Impôt communal**

-> Un riverain demande si les impôts vont augmenter. Monsieur le Maire répond qu'il n'y pas eu d'augmentation du taux communal cette année. Après une stabilité de 7 ans, l'augmentation de l'année dernière s'élevait de 7 % pour le taux national et de 13 % pour la ville. Il faut préciser que la dotation attribuée à la commune est plus faible 3 millions par rapport à une ville de même strate ; or il est nécessaire de prévoir un budget sur plusieurs années et de pérenniser les politiques d'investissement comme les travaux du square Bayard, de l'école Bayard, la voirie, la réfection de l'éclairage public en LED avec un plan pluriannuel de quasiment 6 millions d'euros sur les 6 prochaines années…
Le Maire rappelle toutefois que la Ville est tributaire des dotations de l'Etat qui peuvent baisser en fonction de la recherche d'économie. La Ville tente de conserver une marge de manœuvre.

- **Point sur le logement social**

-> Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour la commune de construire des logements sociaux. En cas de défaillance, le représentant de l'Etat, à savoir le Préfet, peut prendre la main. Les pénalités peuvent s'avérer lourdes pour un budget communal. La Ville de Livry-Gargan est à la limite : elle compte aujourd'hui 22,5 % de logements de sociaux et doit atteindre un minimum 25% d'ici 2025.
Pour chaque projet de construction, la ville prévoit 30% de logement sociaux et 70% en accession afin de maintenir un équilibre.

- **Information sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

-> Un riverain s'interroge sur les objectifs du PLUi.
Monsieur le Maire explique que celui-ci prévoit notamment de consolider les zones pavillonnaires, en renforçant les surfaces de pleine terre (60%). Les nouvelles constructions ne pourront aller au-delà des 20 mètres par rapport à l'axe de la rue. Le recul devra également être d'au moins 4 mètres et de 6 mètres dans les zones pavillonnaires, ceci afin de laisser la possibilité aux riverains de rentrer leur véhicule. Il ne sera plus possible de construire en 2e position.

- **Présence de moustiques**

-> Un riverain dont l'habitation se situe à proximité du cimetière se plaint de la prolifération des moustiques, depuis environ 2 ans. Il demande si la Ville envisage une action concrète.
Monsieur le Maire lui répond que seule l'ARS peut envisager une ou des actions de pulvérisation. Une vigilance est actuellement maintenue, un nid de moustiques tigres ayant été identifié sur la commune des Pavillons-sous-Bois et un peu également sur Livry-Gargan. Plusieurs riverains indiquent que de l'eau stagnante lors des arrosages de plantes au cimetière peut expliquer cette prolifération.
Monsieur le Maire précise qu'il fera le lien avec le maire du Raincy, car le cimetière, bien qu'étant sur le territoire de Livry-Gargan, est bien celui du Raincy.

- **Emplacement de l'arrêt d'autobus (situé avant le cimetière)**

-> Une riveraine demande qui gère l'implantation de l'arrêt de bus.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'Île-de-France mobilité. Depuis la mise en place du T4, il a signalé à plusieurs reprises les difficultés générés par le choix de cet emplacement et demandé qu'il soit déplacé. Bien qu'ayant obtenu la suppression du feu qui posait également problème,

Île-de-France rechigne a modifié cet emplacement qui nécessiterait la création d'un quai plus haut.

- **Comment saisir un conseiller de quartier ?**

-> Une riveraine voudrait savoir comment rentrer en contact avec un conseiller de quartier.
Monsieur le Maire explique qu'il suffit d'adresser un mail à l'adresse suivante :
quartiers@livrygargan.fr
Le courrier sera ensuite transmis au Président du conseil de quartier concerné.
Elle explique également avoir interpellé Monsieur le Maire suite au problème de poubelles qui restaient de façon prolongée sur le trottoir. Elle se montre satisfaite car grâce à l'action de la Ville, la situation s'est améliorée.